

Fraternité

## Direction des relations et des ressources humaines

Rectorat de l'académie de Créteil Direction des relations et des ressources humaines Affaire suivie par : Sonia Charles

Tél: 01 57 02 62 77

Mél: sonia.charles@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco 94 010 Créteil Cedex www.ac-creteil.fr

Arrêté du 30 janvier 2024 portant désignation des représentants du conseil social d'administration académique et des représentants de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Créteil

### La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2023 portant désignation des représentants du comité social d'administration académique et des représentants de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Créteil,

#### ARRETE

#### Article 1er

L'arrêté du 14 septembre 2023 est abrogé.

#### Chapitre 1er : le comité social d'administration spécial académique (article 2 et 3)

#### Article 2

Le comité social d'administration académique de l'académie de Créteil institué auprès de la rectrice de l'académie de Créteil comprend, outre la rectrice ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

#### Article 3

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Créteil les dix représentants titulaires et dix représentants suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisés, suivants :

#### Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

4 représentants titulaires : Caroline QUINIOU - Marie-Hélène PLARD - Catherine ROUSTAN - Yann MAHIEUX

4 représentants suppléants : Nicolas DUVEAU - Marion FOURET - Agnès BRIELLES - Mathieu LOGOTHETIS

# Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

3 représentants titulaires : Arnaud ALBAREDE – Luc BENIZEAU – Karima BENSAID 2 représentants suppléants : Virginie PEROU – Romain MAHLER – Carima BOUTADJINE

# Au titre de l'Union Nationale de Syndicats Autonome (UNSA) Education

1 représentant titulaire : Maeve TREILLET 1 représentant suppléant : Anthony DUBOIS

## Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Educ'action

1 représentante titulaire : Karine RIOU 1 représentant suppléant : Audrey DELIZE

#### Au titre de Solidaires – L'Union Syndicale (SUD) Education

1 membre titulaire : Hélène CAREIL

1 membre suppléant : Christian SAUTTREAU

# Chapitre II : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique (articles 4 à 5)

#### Article 4

La formation spécialisée du comité social d'administration académique instituée auprès de la rectrice de l'académie de Créteil comprend outre la rectrice ou son représentant qui la préside, le directeur des relations et des ressources humaines ou son représentant.

#### Article 5

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Créteil, les dix représentants du personnel titulaires et les dix représentants du personnel suppléants suivants :

#### Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

4 représentants titulaires : Catherine ROUSTAN – Yann MAHIEUX – Marion FOURET – Agnès BRIELLES 4 représentants suppléants : Jean-Noël TARDY – Cécile QUINSON – Laurence TRUBLEREAU – Luc HENTZ

# Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

3 représentants titulaires : Romain MAHLER- Carima BOUTADJINE - Virginie PEROU 3 représentants suppléants : Soulef BERGOUNIOUX - Guillaume DEBAS - Samir ALEM

#### Au titre de l'Union Nationale de Syndicats Autonome (UNSA) Education

1 représentant titulaire : Anthony DUBOIS 1 représentant suppléant : Maeve TREILLET

### Au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) Educ'action

1 représentante titulaire : Karine RIOU 1 représentant suppléant : Emilie OLIVIER

#### Au titre de Solidaires – L'Union Syndicale (SUD) Education

1 membre titulaire : Christian SAUTTREAU 1 membre suppléant : Olivier RIOUAL

#### Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'éxécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 0 IAN

Pour la restrice et par délégation Le secrétaire ganéral de l'académie de Crétell